

Séance ordinaire du 13 septembre 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi treize septembre deux mille vingt-deux à huit heures quarante-neuf, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin (partiellement).

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-09-13

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 13 septembre 2022.

CE-2022-09-14

Nomination d'un inspecteur à la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision GCH-2022-091](#)

Il est résolu de nommer monsieur David Patry, à titre d'inspecteur, à la Direction du service de police, poste-cadre policier aux conditions prévues au *Protocole de conditions de travail des cadres*.

CE-2022-09-15

Règlement établissant un programme d'aide pour l'acquisition de produits d'hygiène lavables

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2022-008-R-3](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement établissant un programme d'aide pour l'acquisition de produits d'hygiène lavables, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2022-008-R-3.

Ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide doté d'une enveloppe budgétaire de 20 000\$ pour l'acquisition de produits d'hygiène lavables.

CE-2022-09-16

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-029-R-1](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise

de décision DVC-SPO-2022-029-R-1, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-09-17

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (concordance au *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Charny*, secteur Charny) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la présente fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-002. Ce Projet de règlement a pour objet de modifier le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin d'y apporter certaines modifications rendues nécessaires par l'entrée en vigueur du Règlement RV-2019- 19-51 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (intégration du *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Charny*) aux fins :

- de modifier le plan de zonage pour prévoir la modification, la création et la suppression de zones afin d'atteindre certains objectifs relatifs au dynamisme du secteur et à l'harmonisation du développement ou du redéveloppement du territoire visé par le *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Charny*;
- d'adapter la réglementation applicable relative aux usages autorisés et aux spécifications afférentes telles que les hauteurs maximales, les marges de recul, le nombre de logements maximum, ainsi que les exigences liées au stationnement, afin d'atteindre les objectifs et de respecter les orientations du *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Charny*, ainsi que de favoriser l'intégration des projets dans leur milieu.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'aménagement et d'urbanisme, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2022-09-18

Règlement RV-2022-22-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages commerciaux dans la zone P0112 située sur la rue des Pionniers, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-105](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-22-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-05-64.

CE-2022-09-19

Règlement RV-2022-22-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone M2395 à même une partie des

zones M2394 et C2950 sur la rue Saint-Joseph, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-106](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-22-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-05-61.

CE-2022-09-20

Règlement RV-2022-22-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P104, religion, couvent, monastère, presbytère, église, temple et synagogue, dans la zone C2872, route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-107](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-22-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-05-62.

CE-2022-09-21

Règlement RV-2022-22-11 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (conformité au *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*, seconde partie)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-114](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-22-11 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, et ce, avec changements par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-03-13, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-114.

Ce Règlement a pour objet de compléter l'exercice de conformité du schéma d'aménagement au *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*.

Les changements apportés au Règlement par rapport au Projet de règlement consistent à modifier certaines cartes et certains articles afin notamment de :

- distinguer et de schématiser les liens projetés de ceux existants ainsi que de déplacer vers le sud le lien projeté en bordure du périmètre d'urbanisation dans le secteur Saint-Rédempteur (carte 17);
- prévoir une piste cyclable entre le *Village de Saint-Nicolas* et les ponts en bordure de la route Marie-Victorin;
- apporter les corrections au cadre normatif concernant les glissements de terrain;
- identifier et localiser les prises d'eau potable souterraine;
- intégrer des intentions d'aménagement relatives à la consolidation périurbaine;
- prescrire les lignes directrices pour les interventions aux abords du réseau routier supérieur, de préciser l'exigence d'une étude de circulation dans le cadre des projets de développement et de prévoir la réalisation d'un plan de mobilité pour analyser les impacts des projets de développement sur les réseaux de transport;
- prévoir l'analyse des nuisances relatives au bruit aux abords du réseau de

- camionnage;
 - préciser que les études préalables à la réalisation du *Lien sous-fluvial entre Lévis et Québec* analyseront les impacts sur les terres agricoles et l'aménagement du territoire;
 - proscrire les éoliennes sur le territoire;
 - indiquer que seules les substances minérales appartenant au domaine privé sont couvertes par la réglementation;
 - intégrer les dispositions relatives à la protection du bassin versant de la prise d'eau potable municipale située dans la rivière Chaudière.
-

CE-2022-09-22

Avenant numéro 17 au contrat de prêt conclu dans le cadre du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises à intervenir avec la ministre de l'Économie et de l'Innovation

[Document d'aide à la décision DEV-2022-109](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant 17 au contrat de prêt conclu dans le cadre du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises à intervenir avec la ministre de l'Économie et de l'Innovation, tel qu'annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-109, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document donnant plein effet à la présente.

CE-2022-09-23

Financement de la dépense relative aux travaux de remplacement d'une conduite d'émissaire pluvial sur la rue Davie-Anderson (secteur Breakeyville), attribution du contrat et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2022-174](#)

Il résolu d'autoriser le financement de la dépense additionnelle relative aux travaux de remplacement d'une conduite d'émissaire pluvial sur la rue Davie-Anderson (secteur Breakeyville) au montant maximum de 107 300,00 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-76.

Il est également résolu d'attribuer le contrat pour aux travaux de remplacement d'une conduite d'émissaire pluvial sur la rue Davie-Anderson (secteur Breakeyville) (appel d'offres 2022-50-94), à Maxi-paysage inc., pour une dépense estimée à 126 655,00 \$ avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2022-09-24

Attribution de contrat de service d'entretien hivernal de la voie ferrée du parc industriel de Lauzon

[Document d'aide à la décision APP-2022-175](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat de service d'entretien hivernal de la voie ferrée du parc industriel de Lauzon (appel d'offres 2022-50-93), à Réparations ferroviaires K.L.N. inc., pour une dépense de 222 425,92 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-09-25

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison d'une chenillette à trottoir

[Document d'aide à la décision APP-2022-176](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison d'une chenillette à trottoir (appel d'offres 2022-50-109), à Équipements plannord inc., pour une dépense estimée à 201 163,00 \$ avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-09-26

Financement de la dépense relative à la réalisation de la mise aux normes des passages à niveau des voies ferrées sur le territoire de la ville pour l'année 2022, approbation du partage de coûts de certains travaux réalisés par le Canadien national et décret de travaux

[Document d'aide à la décision TMD-2022-022](#)

Il est résolu d'autoriser le financement de la dépense relative à la réalisation de la mise aux normes des passages à niveau des voies ferrées sur le territoire de la ville au montant maximum de 150 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-89, de même que d'approuver le partage de coûts de certains travaux réalisés par le Canadien national, tel que mentionné à la fiche de prise de décision TMD-2022-022, et de décréter ces travaux.

Le maire prend son siège et préside la séance.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

À 9 h 55, la séance est suspendue jusqu'à 10 h 30.

Reprise de la séance ordinaire du 13 septembre 2022

La séance ordinaire du 13 septembre 2022 est reprise à 10 h 34, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim (partiellement), Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-09-27

Adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (numéro 2022-8106-50) pour l'acquisition de véhicules légers pour l'année 2023, désignation de représentants et autorisation

d'octroi de contrats

[Document d'aide à la décision APP-2022-182](#)

Il est résolu :

- d'adhérer au regroupement d'achats (numéro 2022-8106-50) du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat de véhicules légers pour l'année 2023, au montant maximum estimé à 2 000 000,00 \$, avant TPS et TVQ, et ce, selon le budget 2023 et le programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025 tels qu'ils seront adoptés par le conseil de la Ville;
- de s'engager à respecter les termes du regroupement d'achats ainsi que les contrats avec les prestataires retenus par ce centre, comme si la Ville avait contracté directement avec ces fournisseuses et fournisseurs à qui les contrats seront adjugés;
- de désigner à titre de représentant de la Ville le directeur de l'Approvisionnement, le chef du Service des travaux publics de la Direction de l'entretien des infrastructures et le directeur de l'entretien des infrastructures à titre de représentant de la Ville et de les autoriser en conséquence à signer tout document requis par ce centre dans le cadre de cette adhésion;
- d'autoriser l'octroi des contrats aux différents adjudicataires retenus par ce centre, dans le cadre de ce regroupement d'achats, au montant maximum de 2 000 000,00 \$ avant TPS et TVQ, et ce, selon le budget 2023 et le programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025 tels qu'ils seront adoptés par le conseil de la Ville, et ce, pour une durée d'un an à partir du 1^{er} janvier 2023.

CE-2022-09-28

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 58.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
